RÉPONSE

DES FEMMES DE PARIS

Au Cahier de l'Ordre le plus nombreux du Royaume.

1789.

RÉPONSE

DES FEMMES DE PARIS

Au Cahier de l'Ordre le plus nombreux du Royaume.

DANS un temps où la France entiere eſt en proie aux plus vives alarmes ; dans un moment où tous les peuples qui compoſent ce royaume ſont occupés de l'affaire la plus importante dont ils puiſſent s'honorer & ſe glorifier, celle de leur régénération ; dans un moment où la miſere publique ſe manifeſte à ſon plus haut point ; quand une multitude de pauvres artiſans languiſſent dans une inaction forcée par l'anéantiſſement preſque total du commerce & la rareté du numéraire ; lorſqu'un plus grand nombre encore de malheureux cultivateurs gémiſſent dans nos campagnes ſur ce ſiecle de fer, & ſur

les calamités du temps, auxquelles ils ſont en proie; lorſqu'enfin nous ſommes tous prêts à manquer de pain. . . . . Quels monſtres infâmes ont oſé élever une voix impure, qui brave à la fois le reſpect dû à la nation aſſemblée, celui dû à nos malheurs! Comment ces monſtres venimeux, échappés de l'enfer, ont-ils pu ſe permettre de concevoir ſeulement le projet affreux de répandre dans le public un libelle, qui non-ſeulement eſt injurieux, vexatoire, tortionnaire & diffamatoire contre la nation, mais encore répréhenſible & puniſſable de la peine la plus ſévere, comme tendant à troubler l'ordre des familles, à les diſſoudre & à les déſhonorer.

Si, comme l'on n'en peut douter, ce ſont des hommes qui ſont les auteurs de cette production abominable, ſous le titre de *Cahier de l'ordre le plus nombreux du royaume*; ces hommes, que l'on peut, ſans crainte de ſe tromper, qualifier de lâches, de perfides & de criminels, en-

nemis de la société, montrent bien clairement qu'ils sont sans honneur pour eux-mêmes, sans respect pour la société, dont ils méritent d'être purgés, & sans crainte pour leur propre vie. Et en effet, quels hommes, autres que ceux-là, eussent osé enfanter une pareille horreur, qui attaque & diffame, d'une maniere inconnue jusqu'à nos jours, la réputation des grands du royaume, & celle des plus respectables citoyens de la capitale? Quoi donc! les auteurs pervers de cet écrit scandaleux ont pu oublier qu'en le mettant au jour, ils troubloient la paix des familles; ils déshonoroient un très-grand nombre de femmes vertueuses, combloient d'ignominie le nom de leurs époux, & imprimoient à l'esprit des enfans les idées vraies ou fausses mais toujours criminelles à inspirer, qu'ils sont ceux du crime, & que dès-lors ils peuvent respecter moins leur mere adultere, & manquer entiérement à celui qu'ils devroient au pere, s'il étoit le leur.

Ces écrivains, qu'a vomi la discorde,

diront-ils que leur production a eu pour but de ramener les femmes qu'ils ont eu la baſſeſſe d'accuſer de prévarication, à la fidélité, de corriger leurs mœurs & d'inſpirer aux autres la crainte de ſe voir un jour ſur cette liſte des prétendus C. . . ? Je leur répondrai qu'ils ſe ſont trompés; qu'une femme qui a l'ame vraiment libertine, rien ne ſauroit arrêter ſon penchant; plus elle eſt divulguée, plus elle employe de ruſes & d'adreſſe pour tromper la ſurveillance & ſatisfaire ſes deſirs: n'avons-nous pas à cet égard une foule d'exemples? Miſérables libelliſtes, laiſſez donc au public, ce juge prudent & équitable, à punir de ſon mépris les femmes infidelles, ſans pouſſer la noirceur juſqu'à étaler ſur une liſte des hommes recommandables par leurs vertus ſociales, par leurs mœurs, & qui tous, pour la plupart, gémiſſent en ſecret de leur malheur, que la publicité aggraveroit encore; ceſſez, langues de viperes, de couvrir d'ignominie des citoyens parmi leſquels il en peut-être à qui vous avez les plus grandes

obligations, & envers qui vous vous rendez coupables du double crime d'ingratitude & de ſcélérateſſe.

En ſuppoſant que le but des indignes auteurs de l'écrit en queſtion n'ait été autre que de corriger les mœurs, ils n'en ſeroient pas moins repréhenſibles pour cela ſeul que leur production cauſe du déſordre, de la déſunion dans les familles mêmes qui vivoient auparavant dans le plus parfait accord.

Non-ſeulement les auteurs de l'écrit ſont repréhenſibles, quand même ils auroient dit la vérité, (parce qu'une vérité qui tend à troubler l'ordre, ne peut être relevée ſans crime); mais ils ſont puniſſables par les fauſſes accuſations qu'ils ont faites, & par les malheurs qui ne peuvent manquer d'être la ſuite de pareilles calomnies.

Je pardonnerois aiſément à l'oiſiveté des vils auteurs du cahier dont s'agit, de s'être exercé à rendre publique la liſte des perſonnages qui ne rougiroient pas d'avouer

eux-mêmes, à la face de l'univers, qu'ils ſont C. . . . ou de ceux qui, ſans pudeur ſe ſont fait connoître pour tels, ſoit dans les tribunaux, ſoit par des lâches complaiſances publiquement connues, parce que de pareilles êtres ſont trop mépriſables pour mériter un ſeul égard; une pareille liſte, au lieu d'exciter notre animadverſion, notre mépris & la vigilance des magiſtrats, n'eût au contraire fourni à la ſociété qu'une matiere à rire d'hommes faits, à toutes ſortes de titres, pour mériterla riſée générale.

Mais en mettant dans leur infernale liſte les noms d'hommes reſpectables, à qui l'on ne peut ſans injuſtice reprocher une faute qui ne leur eſt point perſonnelle, qu'ils empêcheroient même s'il étoit en leur pouvoir, des peres de familles, dont les enfans occupent déjà un rang dans la ſociété, & qui comme leur pere n'auroient qu'à rougir ſi cet écrit pouvoit faire une impreſſion réelle ſur l'eſprit des gens ſenſés, des citoyens, dont chaque moment

ment de leur vie eſt marqué par une action ou généreuſe, ou humaine, ou patriotique : je regarde les auteurs de cet écrit auſſi coupables que s'ils avoient aſſaſſinés tous ces hommes qu'ils ont voulu couvrir d'ignominie en terniſſant leur réputation : c'eſt une vérité reconnue *qu'un coup de langue eſt pire qu'un coup d'épée* : le fer ne ravit que la vie de celui qui la perd, au lieu que le coup de langue ravit l'honneur de mille individus qui tiennent par les liens du ſang à celui que vous avez deshonnoré.

Mais, pourra-t-on dire, comment corriger le vice, ſi ce n'eſt en le divulguant & en le couvrant d'opprobre ? J'admettrois l'affirmative de cette propoſition, ſi en divulguant le vice il ne couvroit d'opprobre que celui qui s'en eſt rendu coupable ; mais toutes les fois que vous ne le divulguerez qu'en terniſſant la réputation de l'innocent, je dirai que vous êtes un fléau de la ſociété, un correcteur qui

méritez vous-même une correction exemplaire.

Au surplus quelle foi peut-on ajouter à la liste des prétendus C.... ; si l'on considere que celle dont il s'agit contient les noms d'hommes qui sont morts depuis plusieurs années, de veufs depuis très-long-temps, & , chose incroyable pour moi, si je ne l'avois point vu, des garçons ; ce qui prouve évidemment que les auteurs de ce sot pamphlet n'ont eu en vue que de faire le mal pour le plaisir de le faire, un écrit nouveau, sur un sujet dont aucun roué ne s'étoit encore avisé, tant il est atroce, & qui par cela même excita l'avidité des curieux & leur produisit de l'argent. Que l'on juge d'après cela du mérite de leur ouvrage, de son exactitude, & du crime dont on se rendoit complice en condamnant telle ou telle femme que l'on ne connoîtroit que parce que des insensés, sans mœurs, comme sans probité, ont été assez téméraires pour écrire le nom de leur époux sur une liste infâme, & qui

cependant n'en ſont pas moins femmes vertueuſes ou meres reſpectables.

Après avoir démontré combien le cahier des prétendus C.... eſt répréhenſible & condamnable ainſi que ſes auteurs ; car il ne peut devoir le jour qu'à une troupe de bandits raſſemblés :

Faiſons connoître le mal qui en eſt la ſuite.

Le cahier en queſtion, comme choſe abſolument nouvelle, eſt dans toutes les mains, trois éditions en ſont déjà épuiſées : à cela rien ne m'étonne, on connoit le goût du François pour tout ce qui eſt nouveau ; il ſert d'entretien dans tous les cercles ; on oublie pour ainſi dire la cauſe générale, pour s'occuper d'un écrit qui inſulte & déchire ſans miſéricordre d'honnêtes gens. Introduiſez-vous dans une ſociété, entrez dans un café, ſoyez aux promenades, par-tout ce cahier eſt dans les mains, ceux qui ne les connoiſſent point & qui croient n'y être pas inſcrits en demandent avidement lecture, ceux qui crai-

gnent le contraire la demandent auſſi, mais tremblent de s'y voir. Pendant cette lecture, digne emploi de l'oiſiveté, le plus profond ſilence regne, chacun veut bien retenir les noms des prétendus C....; cite-t-on celui de quelques perſonnes connues, un éclat de rire part; ſur cela calomnie, pamphlets vont leur train; celui-ci dit l'un, il le mérite bien, c'eſt un débauché, un coureur de filles, cet autre, dit un ſecond, il eſt C....., c'eſt vrai, mais il le ſait, c'eſt une convention entre lui & ſa femme, on ne peut en douter: quand la femme dirige ſes pas à droite, le mari les tourne à gauche afin de ne pas la gêner: oh! pour M. un tel, dit un troiſieme, il n'y a pas de danger qu'il s'en plaigne, & ſans ſa femme, qui dans le fait eſt fort aimable, il feroit ſouvent embarraſſé & ne feroit pas ſi bonne figure. Quant à celui-ci, dit un quatrieme, j'en ſuis sûr, car je m'y ſuis moi-même prêté. Enfin ſur chaque nom qui paſſe, ne fût-il connu qu'indirectement, on ſe permet les rail-

leries les plus outrageantes. De leur côté, les femmes qui ſont aſſez heureuſes pour ne point voir le nom de leurs maris dans la liſte, quoiqu'il ſoit poſſible qu'elles les aient mis plus d'une fois dans le cas d'y être, s'en énorgueilliſſent & déchirent à belles dents les malheureuſes qui n'ont pu éviter l'inſcription. Qui auroit dit que Mad..... avoit des détours ? fiez-vous aux apparences ?.... c'en eſt fait je ne me trouverai plus à ſa ſociété ..... Je n'irai plus chez Mad......., elle qui ſe piquoit tant d'honneur, qui affectoit de la conduite, des mœurs ! & elle eſt infidelle :.... on ne l'auroit pas cru ;... Oh ! pour celle-là, c'eſt inconcevable, une mere de famille ! quelle infâmie ! allons il n'y a plus de vertus dans les femmes. Notez que la majeure partie de celles qui tiennent ces diſcours ſont ſurannées, & que les autres ſont dépourvues des charmes pour ne pas même donner lieu au ſoupçon en dépit de la réalité.

Si c'étoit là tout ce qui peut réſulter de

l'ouvrage que nous désapprouvons, il pourroit encore être toléré, mais les tristes effets dont il a déjà été, & dont malheureusement il sera cause, exigent qu'il soit dénoncé à la vindicte publique avec ses auteurs, fauteurs, complices & adhérens.

En finissant j'apprendrai à ces perturbateurs du repos public, qui auroient dû exercer leurs plumes à un emploi plus noble, que, malgré que je défende la cause des prétendus C....., on ne peut m'accuser de l'être, étant célibataire ; que toutes les accusations qu'ils ont portées, ou presque toutes, sont absolument fausses, étant dénuées de preuve ; que par cela même ils sont méprisables méprisés & criminels de leze - société au premier chef.